Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/11/2024 - B2024/064423 - 2020 B 01828 - 881 980 387 - ABC PRO

Docusign Envelope ID: 7051CEC8-C555-4BB6-A232-04EBC957FC55

- SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise	SARL ABC PRO	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	9 RUE ROBERT SABY 69120 VAULX-EN-VELIN	
SIRET	88198038700016	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 28/02/2025

ACTIF

			Brut (1)		Amortissements-Provisions (2)	Net (3)
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	50 000	016	50 000
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	50 000	048	50 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	2 751	086	2 751
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	2 751	098	2 751
	Total général (I + II)		110	52 751	112	52 751

PASSIF

			Exercice N NET (1)
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	50 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	-34
	Résultat de l'exercice	136	33
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	50 000
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173	2 751
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	2 751
	Total général (I + II + III)	180	52 751

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme en original

DocuSigned by:
Nabil Chikhaoui

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: 7051CEC8-C555-4BB6-A232-04EBC957FC55

(2) **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2024**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABC PRO — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 28/02/2022

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210	
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		services *				217		218	3 060
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
	Autres produits							230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	3 060
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)						242	3 027
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243		)			244	
	Rémunérations du personnel*							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		)			254	
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)							264	3 027
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	33
Produits financiers (III)	280			**Charges financières (V)**				294	
Produits exceptionnels (IV)								290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347						300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)**							310	33

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 : 312 — 33 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles*						322	
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989			
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		352 — 33	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables : * 34 dont imputés sur le résultat :							360 — 34
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2		370	372 — 1

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme en original

DocuSigned by: Nabil Chikhaoui FCE93CFAE8B54D8...

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: 7051CEC8-C555-4BB6-A232-04EBC957FC55

SARL ABC PRO
9 RUE ROBERT SABY
LES ALLEES D'HÉLOISE BAT A.
69120 VAULX EN VELIN
RCS LYON 881 980 387

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Date : 31 août 2022

L'an deux mille vingt-deux
le mercredi 31 aout à onze heure,

Les associés se sont réuni au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.
Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents, à laquelle est annexé le pouvoir des actionnaires représentés, le cas échéant.

M CHIKHAOUI NABILE préside la séance en qualité de président actionnaire.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés, le cas échéant,
- le rapport de la présidence,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux actionnaires en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.
L'assemblée sur sa demande **lui** donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ORDRE DU JOUR -

- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice, quitus à la Présidence ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce ;
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

Docusign Envelope ID: 7051CEC8-C555-4BB6-A232-04EBC957FC55

- l'inventaire, le compte de résultat, l'annexe et le bilan de l'exercice écoulé ;
- Rapport de la Présidence sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice social clos le 28/02/2022, ainsi que sur les opérations visées à l'article L 223-19 du code de commerce intervenues au cours du même exercice ;
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport de la Présidence sur les opérations de l'exercice, le compte de résultat, le bilan ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux actionnaires non-gérants, plus de quinze jours francs précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Présidence. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Celle-ci étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés arrêtent les comptes et le bilan clos le 28/02/2022, se soldant par un bénéfice de 33 € et donnent quitus au Président pour sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés ont décidé, sur proposition du Président, d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 33 € au compte « report à nouveau débiteur ».

Pour répondre aux prescriptions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué un dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés approuvent les conventions mentionnées dans le rapport spécial de la Présidence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès- verbal qui, après lecture a été signé par la Présidence.

Le Président

DocuSigned by:
Nabil Chikhaoui
FCE93CFAE8B54D8...